



Bordeaux, le 24 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pic de pollution : Maintien des mesures de limitation de vitesses en Gironde**

Compte tenu de la stabilité des conditions météorologiques et de la persistance du pic de pollution en Gironde, les mesures de limitation des vitesses prises hier par arrêté préfectoral sont maintenues ce mercredi 25 janvier 2017 sur l'ensemble des routes et autoroutes du département. Une nouvelle évaluation sera faite demain à la mi-journée.

La vitesse des véhicules à moteur reste donc limitée :

- à 110km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130km/h,
- à 90km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110km/h,
- et à 70km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides et de routes nationales et départementales normalement limitées à 90km/h.

Les mesures prises en direction du port, de l'aéroport, du secteur industriel et agricole pour limiter les pollutions induites par ces activités sont également maintenues (cf arrêté préfectoral du 23 janvier 2017 en annexe).

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org).